

Europe Solidaire Sans Frontières > Français > Europe & France > France > Impérialisme français, relations internationales (France) > Françafrique / Océan Indien occidental (France) > La France et le Rwanda (France) > **Rwanda : la fin d'une complicité ou un contournement de la justice ?**

Communiqué

Rwanda : la fin d'une complicité ou un contournement de la justice ?

mardi 14 août 2007, par [Survie](#) (Date de rédaction antérieure : 23 juillet 2007).

RWANDA. Wenceslas Munyeshyaka et Laurent Bucyibaruta enfin arrêtés en France : la fin d'une longue complicité, ou le début d'un nouveau mode de contournement de la vérité et de la justice ?

Deux présumés exécutants du génocide des Tutsi rwandais exilés en France ont été arrêtés dans leur lieu de résidence le 20 juillet dernier. Le père Munyeshyaka, ancien vicaire de la paroisse de la Sainte Famille de Kigali, et l'ancien préfet de Gikongoro, Laurent Bucyibaruta, ont été transférés à la prison de la Santé de Paris. Inculpés par le Tribunal pénal international pour le Rwanda (TPIR) pour crime de génocide [1], ils font l'objet de mandats d'arrêt délivrés par ce Tribunal.

L'un et l'autre sont visés par des plaintes déposées en France, contre le prêtre depuis 1995, contre l'ancien préfet depuis 2000. Ces plaintes ont jusqu'ici donné lieu à d'incroyables tergiversations, au point que, dans le cas de l'ancien vicaire de Kigali, la France a été condamnée, le 8 juin 2004, par la Cour Européenne des droits de l'Homme pour la lenteur de sa justice.

Les plaintes du TPIR à l'encontre des deux accusés ont été gardées sous scellés, pour des raisons encore inconnues, durant deux ans. Un an après leur établissement, Paris, interpellé discrètement par le TPIR, a accepté de recevoir ces dossiers et de juger les accusés en France. Pour des raisons tout aussi inconnues il a fallu encore un an pour que ces procédures soient rendues publiques par le parquet du TPIR. Ce dernier, conformément aux statuts du Tribunal, a demandé aux juges leur accord pour l'envoi en France de ces dossiers. Cette dernière procédure est en cours. Entre temps, qu'advient-il des accusés ? Le 25 juillet à Paris, au cours d'une audience devant la chambre d'accusation, il sera décidé de leur maintien en détention ou de leur libération.

De deux chose l'une : ou la nouvelle présidence française (car c'est elle qui décide) a l'intention de mettre fin à la protection consentie aux présumés exécutants du génocide qui vivent en toute tranquillité sur notre sol, ou elle compte trouver les moyens de les protéger encore et toujours... par des subterfuges dont nous apprendrons les subtilités dans les mois qui viennent.

Au nom des victimes du génocide, et des rescapés qui attendent justice, on ne peut qu'espérer que la première hypothèse soit la bonne. Dans ce cas, pourrait-on espérer alors son extension à un début de reconnaissance de la complicité française avec le régime coupable d'avoir ordonné et mis à exécution le génocide ? Est-ce trop demander ? Non, c'est le moins dont on peut espérer que notre pays soit capable. Il pourrait alors commencer à prendre une place plus digne dans la construction de l'avenir. La responsabilité qui lui incombe à cet égard est immense.

Notes

[1] L'abbé Munyeshiaka est accusé par le TPIR de génocide, viol, extermination constitutive de crime contre l'humanité, et d'assassinat. Laurent Bucyibaruta est accusé d'incitation directe et publique à commettre le génocide, génocide, complicité dans le génocide, extermination, assassinat, et de viol. Les actes d'accusation et les mandats d'arrêt du TPIR figurent sur le site du Tribunal www.ictj.org.